

# COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 19 octobre 2022 à 9h30  
en salle Etienne Burger au SDEA  
à Schiltigheim

sous la présidence de M. SENE Marc, 1<sup>er</sup>-Vice-Président

### **Membres présents : Mmes/MM.**

**BACH** Francis ; **BARBIER** Patrick ; **DOLLINGER** Isabelle ; **HITTINGER** Denis ; **HUBER** Claude ; **ISEL** Roger ; **JEANPERT** Chantal ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **LUTTMANN** Pierre ; **MICHEL** Patrick ; **NETZER** Jean-Lucien ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **REINER** Denis ; **RIEDINGER** Denis ; **SCHANN** Gérard ; **SCHULTZ** Denis ; **STUMPF** René ; **SUCK** David ; **WOLF** Francis.

### **Membres représentés : Mme/MM.**

**GEIST** Pierre (donne pouvoir à **SENE** Marc)  
**GUILLIER** Anne (donne pouvoir à **ISEL** Roger)  
**HENTSCH** Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)  
**HOFFSESS** Marc (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)  
**MANDRY** Jean-Claude (donne pouvoir à **SCHULTZ** Denis)  
**PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)  
**SCHAAL** Thierry (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)  
**THIELEN** Pierre (donne pouvoir à **PANNEKOECKE** Jean-Bernard)

### **Membres absents excusés : Mme/MM.**

**DECKER** Claude ; **IMBS** Pia ; **INGWILLER** Bernard ; **JANUS** Serge ; **WANTZ** Philippe.

### **Invité : M.**

**SCHIESTEL** André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

### **Assistaient en outre : Mmes/MM.**

**HERMAL** Joseph, Directeur Général du SDEA  
**BURCKEL** Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA  
**FUCHS** Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA  
**MELLIER** Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA  
**TOUSSAINT** Hadrien, Directeur des Ressources Financières et Matérielles  
**MUSSLIN** Nicolas, Chef de services des Affaires juridiques

Date de convocation : 13 octobre 2022

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

M. Marc SENE, Président de séance et Vice-Président en charge des Finances rappelle tout d'abord que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape incontournable de la procédure d'élaboration du budget.

Il rappelle que ce débat doit se tenir, conformément aux dispositions de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les deux mois précédant le vote du budget, avec le double objectif de mettre en perspective la situation économique et de préciser les grandes évolutions budgétaires pour la période à venir.

Il poursuit en décrivant les tendances et orientations budgétaires 2023 et présente le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) tel qu'annexé à la présente délibération, incluant notamment les évolutions impactant les dépenses et les recettes des sections d'exploitation et d'investissement au regard du contexte économique général, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise qu'alors que l'exercice budgétaire 2022 se situait dans une dynamique de reprise engagée en sortie de pandémie, l'exercice budgétaire 2023 s'inscrit dans un contexte de poursuite de la guerre en Ukraine, de fortes tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que de fragilité économique, et donc avec des perspectives fortement incertaines, comme dans toutes les collectivités.

Il relève que dans le cadre de la poursuite de ce contexte « hors-normes », le SDEA doit se donner les moyens de poursuivre une gestion efficace en temps de crises, tout en préparant dans les meilleures conditions « l'après-crise », pour conforter le « futur de l'Outil Commun de coopération ».

Il propose, pour 2023, sans omettre l'évolution du contexte global et économique encore très imprévisible, d'inscrire le DOB dans la poursuite des lignes directrices du mandat 2021-2026 telles que validées par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020 et de la stratégie financière basée sur une gestion financière rigoureuse des deniers publics.

Il souligne que l'efficacité économique sera également confortée par le renforcement de la mutualisation et de la solidarité, et des optimisations associées.

Il synthétise les éléments clés des orientations budgétaires 2023 comme suit :

1. Une **évolution conjoncturelle** pour le SDEA marquée par une **inflation** estimée à environ **6 %** pour 2023.

## 2. L'évolution des finances du SDEA

2.1. **Au regard des comptes administratifs, les résultats arrêtés pour 2021, sont les suivants :**

- **le résultat global du SDEA**, pour les budgets relevant de l'instruction budgétaire M49, eau, assainissement collectif et assainissement non collectif consolidés, **est de 30,5 M€** ;
- **le résultat global du budget Grand Cycle de l'Eau** relevant de l'instruction budgétaire M14, **est de 2,9 M€** ;
- **l'activité du SDEA, pour les compétences eau et assainissement collectif** est en progression régulière (100,4 M€ en 2021, soit une progression de 2 % par rapport à 2020 et de 4 % en moyenne sur la période 2015-2021) ;
- **l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** du SDEA, calculé sur les seuls budgets eau, assainissement, ANC, est de **50,3 M€** pour 2021, en progression de 15 % par rapport à 2020 ;
- **l'Excédent Net d'Exploitation (ENE)** du SDEA, calculé sur les seuls budgets eau, assainissement, ANC, est de **40,6 M€** pour 2021, en progression de 21 % par rapport à 2020.

2.2. **Les contraintes et enjeux majeurs concernant le service public de l'ensemble du cycle de l'eau**, à intégrer dans le cadre de l'élaboration du budget 2023, outre le contexte économique et global actuel et ses conséquences, sont principalement les suivantes :

- **les évolutions institutionnelles** qui amènent à d'importantes modifications en cours et à venir dans la répartition des compétences entre les différentes collectivités ;
- **l'enjeu lié au financement des services conjugué à l'accroissement des contraintes normatives et réglementaires** pour le petit comme pour le grand cycle de l'eau ;
- **les enjeux environnementaux et sociétaux** ;
- la poursuite de la transformation **numérique**.

Ce contexte et l'objectif du SDEA de conforter sa compétitivité au service des usagers et de ses collectivités membres en assurant un service performant et durable incitent à la poursuite des efforts d'investissements humains et matériels, de maîtrise des coûts, des tarifs et des contributions, conjuguée à l'intégration de contraintes externes (réglementaires, normatives, économiques...) en très forte hausse et à un contexte contraint incertain.

La poursuite de la démarche de performance, de recherche de gains de productivité et d'économies d'échelles du SDEA, démarche engagée de longue date au SDEA et anticipatrice de la volonté nationale de la maîtrise des dépenses publiques permet et permettra au SDEA de faire face efficacement à ces différents enjeux.

### 3. Les grandes orientations budgétaires pour 2023

Le budget du SDEA est constitué de la consolidation des données propres aux périmètres intégrés, définies en Commissions Locales, et des données issues des prévisions relatives au fonctionnement et à l'investissement de l'Outil Commun.

Les budgets relatifs aux périmètres ayant opéré un transfert complet de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2023 seront intégrés par voie de décision modificative en 2023, principe identique à celui retenu les années passées.

Concernant **les éléments budgétaires relatifs à la Commission Locale des périmètres de Bitche-Val d'Achen, ces derniers seront pris en compte par l'Assemblée Générale de 2022**, si la commission locale a pu s'organiser dans les délais et selon les règles requises. Le cas échéant, ils seront intégrés par voie de décision modificative en 2023.

#### 3.1. Le budget de fonctionnement

##### 3.1.1. Les recettes de fonctionnement :

###### ➤ Concernant les périmètres intégrés :

Les recettes sont principalement constituées des ventes d'eau et du produit des redevances d'assainissement pour le Petit Cycle de l'Eau (PCE), et des contributions des EPCI en matière de Grand Cycle de l'Eau (GCE). La définition de la politique tarifaire et des éléments associés (PAC, frais d'accès ...) relève de chaque Commission Locale au regard des travaux d'entretien et d'investissement à réaliser ainsi que de l'évolution des coûts de fonctionnement, impactés à la hausse par les différents enjeux identifiés préalablement.

Le produit des ventes d'eau et redevances d'assainissement devrait s'établir pour 2023 à 32,2 M€ et 33,4 M€ contre respectivement 31,2 M€ et 31,9 M€ en 2022, soit une augmentation de 3,9 %, résultant principalement des politiques tarifaires et de leurs évolutions définies localement, et dans une moindre mesure de l'évolution du périmètre de compétences.

Le produit des contributions GCE est en évolution également par rapport à 2022 et devrait s'établir pour 2023 à 4,7 M€, soit une hausse de 6,8 %, cette évolution étant en lien avec les travaux planifiés pluri-annuellement et budgétés par les Commissions Locales.

###### ➤ Concernant l'Outil Commun :

Ses recettes sont alimentées par les contributions des collectivités membres et le cas échéant des usagers.

Compte-tenu des éléments économiques dont une inflation prévisionnelle qui devrait s'établir à plus de 6 %, conjugués à une **triple volonté d'optimisation des contributions, de renforcement des capacités d'expertise, technique, juridique et financière et de modernisation de l'Outil Commun** au bénéfice des périmètres membres, il est proposé de procéder à une **évolution des contributions de + 6 %**, soit une évolution en lien avec l'inflation et par conséquent **une stabilité en euros constants**.

### 3.1.2. Les dépenses de fonctionnement :

A l'instar des années passées, ce DOB 2023 s'inscrit dans la volonté constante de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais cette volonté reste toutefois fortement impactée par la nécessité de prise en compte du contexte très contraint évoqué préalablement et à ses impacts très défavorables.

#### ➤ Concernant les charges à caractère général :

Outre une culture de l'excellence opérationnelle et de responsabilisation des équipes impulsée par l'équipe dirigeante et partagée avec l'ensemble des salariés, la poursuite d'une **politique d'achats volontariste** et des **efforts de modernisation et d'optimisation des méthodes de travail et charges générales engagées depuis de nombreuses années devraient permettre d'en limiter l'incidence**.

En 2023, ces dépenses seront toutefois très fortement impactées par l'envolée du coût des matières premières et fournitures ainsi que de l'énergie et du gaz.

#### ➤ La masse salariale :

**La maîtrise active de la masse salariale et des dépenses de personnels sera poursuivie en 2023** tout en continuant d'adapter les ressources humaines aux attentes des élus, usagers et autres parties prenantes en matière de qualité-efficacité-durabilité de service, à l'accroissement des contraintes réglementaires, normatives et économiques, aux nouveaux enjeux et au développement territorial et de compétences du SDEA.

Il passe ensuite la parole à M. Francis WOLF, Vice-Président en charge des ressources humaines et de l'accompagnement des élus, pour présenter les évolutions en termes de masse salariale.

### **M. Francis WOLF expose que l'évolution de la masse salariale intègre les dimensions suivantes :**

- L'impact des évolutions réglementaires (dont la revalorisation du SMIC, du point d'indice et la refonte des grilles de catégorie C) qui se traduit par une évolution de **+ 4,3%** ;

- L'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la préservation des possibilités de promotion des agents méritants et des crédits affectés à la formation ainsi qu'un effort renforcé en matière d'apprentissage, conjuguant la politique de soutien aux jeunes du SDEA, avec la volonté toute particulière d'anticiper les nombreux départs à la retraite à venir, en constituant un vivier pour les métiers en tension avec des candidats en phase avec les valeurs du SDEA et ayant déjà bénéficié d'une transmission interne. Cette évolution (**+ 0,7%**) reste toutefois limitée grâce au différentiel salarial entre les sortants et les entrants ;
- La mise en œuvre des décisions de la Commission Permanente du 30 juin dernier en matière de RIFSEEP, de mutuelle-prévoyance et de titres-restaurant avec un effort particulier de reconnaissance et de redistribution partielle des gains de productivité vers les agents afin de valoriser leur investissement et de conforter l'attractivité du SDEA, avec une évolution globale de **+ 6,7 %** ;
- La réponse aux nouveaux enjeux, avec la nécessité d'ajuster les ressources en conséquence, soit une évolution de **+ 2,5 %** tel que précisé dans le ROB joint à la présente délibération ;
- Sur le **Petit Cycle de l'Eau**, le développement territorial, et l'adaptation organisationnelle qui en découle, se traduisent par une évolution de **+ 0,3 %** ;
- Le développement du SDEA et des métiers liés au **Grand Cycle de l'Eau** se traduirait par une évolution de **+0,2 %** pour faire face aux décisions d'adhésions et de transferts de compétences récentes, avec le niveau d'excellence attendu.

En synthèse, le budget 2023 relatif à la masse salariale s'élèverait à 38,3 M€, soit une augmentation de **+ 14,7 %** par rapport au budget primitif 2022, dont **+ 11,7% à périmètre constant** et **+ 3% au titre du développement du périmètre de compétence et des métiers ainsi que la réponse aux nouveaux enjeux comme évoqués préalablement**, d'où la création de **20 nouveaux postes permanents**. Ces derniers sont intégrés dans le tableau des emplois figurant en annexe du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Pour conclure, M. Francis WOLF rappelle que comme évoqué lors du Conseil d'Administration du 19 mai dernier sur la période 2015-2021, l'activité du SDEA a progressé de 35 % alors que la masse salariale sur cette même période n'a progressé que de 27 %, soit un gain de productivité moyen de plus de 1 % sur cette même période.

#### ➤ **Les indemnités élus et les frais de déplacements :**

Ces derniers sont versés conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 27 novembre 2020 et suite au renouvellement municipal et à la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance.

Ils intégreront la revalorisation du point d'indice en 2023. Ils s'élèveront à **0,5 M€** pour 2023 et seront répartis entre l'Outil Commun et les budgets des périmètres intégrés, sur le budget eau potable (35 %), le budget assainissement (43 %) et le budget GCE (22 %).

Concernant la section d'investissement, M. Marc SÉNÉ expose les éléments suivants :

### **3.2. Le budget d'investissement**

#### **3.2.1. Les recettes d'investissement**

➤ **Les subventions d'investissement** : elles dépendent des travaux établis en Commissions Locales et de leur réalisation.

A noter **qu'une baisse très significative des subventions mobilisables découle du XI<sup>ème</sup> programme (2019-2024)**, avec des aides « fléchées » principalement sur les enjeux liés au Grand Cycle de l'Eau, à l'adaptation au changement climatique et plus récemment sur les enjeux en lien avec la sécheresse, mais aussi de la hausse des prélèvements de l'État sur le budget des Agences de l'Eau et de la réaffectation programmée de certains crédits vers d'autres acteurs du Programme Paysage Eau et Biodiversité (notamment l'Agence Française de la Biodiversité).

Les subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'inscrivent pour une très large part dans une logique « Contrats de Territoires », et « d'appel à projets » et intègrent des contraintes liées aux aspects réglementaires, techniques, environnementaux et financiers.

Par ailleurs, la recherche de financements à toute échelle, et notamment européens, continuera de mobiliser de plus en plus d'énergies internes ou partenariales pour contribuer à optimiser les plans de financements, dans un contexte de plus en plus restrictif en la matière.

**L'emprunt reste une variable d'ajustement de la section d'investissement, constituant un plafond et non un objectif.** Compte-tenu des réalisations passées et des projets d'investissement programmés en 2023, le besoin annuel de financement devra en effet être couvert en partie, en 2023, par des lignes de trésorerie et éventuellement par des emprunts.

#### **3.2.2. Les dépenses d'investissement :**

➤ **Les travaux des périmètres intégrés :**

Les programmes de travaux pour l'année 2023 sont élaborés comme chaque année en priorité haute et basse, tant pour conforter la maîtrise des évolutions tarifaires au regard du contexte économique, que pour améliorer le taux de réalisation des programmes de travaux.

Compte-tenu de l'état d'avancement des Commissions Locales, les programmes de travaux retenus devraient s'élever pour **2023** à environ **84,2 M€**, contre les 98,7 M€ budgétés en 2022, soit une diminution de 14,7 %. Cette diminution s'explique notamment par la finalisation d'opérations de grande envergure, dont notamment la construction de la nouvelle STEP avec méthanisation sur le périmètre de Benfeld et Environs.

Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (**AP/CP**) sont joints au rapport d'orientations budgétaires.

➤ **L'investissement de l'Outil Commun :**

**Le montant total des investissements Outil Commun pour l'exercice 2023 est estimé à 9 M€**, soit une augmentation de 96 % par rapport à 2022, avec une nouvelle décomposition introduite cette année avec :

**1/** d'une part, un **programme récurrent** d'un montant de **4,3 M€ HT**, réparti comme suit :

- 2,3 M€ au titre de la poursuite de l'effort de renouvellement du parc de véhicules et son adaptation aux enjeux environnementaux conformément à la planification pluriannuelle de ce poste ainsi que l'acquisition de véhicules supplémentaires pour faire face à l'évolution du besoin liée au développement de l'activité du SDEA ;
- 1 M€ afin de poursuivre la modernisation et l'optimisation des outils et des systèmes d'information ;
- 1 M€ pour l'acquisition et le renouvellement de gros outillages et matériel, pour le patrimoine et le mobilier, ainsi que pour l'hygiène et la sécurité.

**2/** d'autre part, un **programme structurant** à moyen et long terme concernant des opérations plus importantes et portant sur une exécution programmée sur plusieurs exercices. Ce programme porte ainsi sur la période 2023-2025 et un montant global de 12 M€ dont 4,7 M€ au titre de l'exercice 2023. Il se décline principalement en :

- **une opération patrimoniale au Siège**, à savoir la réhabilitation et l'extension des ateliers et du magasin qui n'ont plus bénéficié de travaux structurants depuis 1998 alors que dans l'intervalle, les effectifs concernés ont fortement évolué et de nombreux nouveaux métiers ont été créés. Ces travaux à venir permettent de répondre à l'évolution soutenue de l'activité faisant suite au développement rapide du SDEA ainsi qu'à la volonté d'optimisation de l'organisation du travail et de renforcement de la sécurité des agents à leur poste de travail.
- **des opérations de rénovations énergétiques** des centres et du Siège conjuguées à de la production d'énergies renouvelables sur ces différents sites ;
- **des opérations** permettant de répondre aux enjeux **de transformation numérique**.

L'ensemble de ces opérations est repris dans le tableau des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP) par domaine, joint à ce rapport budgétaire.

Il en est de même pour les opérations « récurrentes » programmées sur plusieurs exercices.

Les investissements « récurrents » seraient autofinancés au maximum alors que les investissements « structurants » seraient financés par l'emprunt.

#### 4. La dette

➤ **La charge de la dette** : un objectif de maîtrise de la dette conjuguée à une gestion effective pour la période 2022 – 2026, sur la base des besoins d'emprunts constatés au cours des dernières années et à périmètre constant, le capital restant dû atteindrait théoriquement les **72,4 M€ en 2026** soit une **diminution de l'encours de dette de 32,1 M€ en 5 ans**. Cette diminution sera néanmoins compensée par la contraction de nouveaux emprunts, pour le financement de lourds investissements à venir à la fois pour les périmètres intégrés et l'Outil Commun, tel que développé précédemment.

Ainsi, en 2022, un emprunt pour un montant total de 10 M€ a d'ores et déjà été souscrit auprès de la Société Générale sur 20 ans au taux Euribor 3 mois + 0.58 % avec un amortissement en capital constant et à échéance trimestrielle.

Il est par ailleurs proposé, au regard du contexte général du SDEA, de maintenir et renouveler durant l'année la ligne de trésorerie ouverte pour un montant de 8 M€.

Comme les années passées, la mobilisation de l'emprunt sera fonction des besoins de financement découlant des programmes d'investissement engagés et ajustés de l'affectation des résultats 2022.

#### ➤ **La structure et les caractéristiques de la dette du SDEA**

**Un taux moyen qui reste globalement performant** : pour 2023, le taux moyen SDEA devrait s'établir à **1,98 %** à emprunt constant (\*).

(\*) hors intégration d'emprunt défavorable au SDEA par le biais d'un transfert de compétences, et hors recours à un emprunt nouveau.

Compte-tenu de l'évolution défavorable des taux, l'évolution du taux moyen ne devrait pas s'améliorer avant 2026, sans dépasser un taux moyen de 2,2 %.

**Une dette plus courte** : fin 2021, la durée de vie résiduelle de la dette du SDEA était à la fois inférieure à 13 ans et à celle enregistrée pour la moyenne des syndicats mixtes et de l'ensemble des collectivités territoriales de France.

Pour rappel, comme évoqué lors du Conseil d'Administration de mai dernier, malgré la très forte évolution de l'encours de dette ces dernières années et l'intégration de situation très disparates, la dette totale du SDEA pourrait être remboursée en moins de deux ans, soit un ratio qui se situe à un excellent niveau.

**Une dette plus simple et encore moins risquée** : à fin 2022, la dette structurée du SDEA restera très marginale et réduite à 0,16 % de l'encours. Elle concerne un emprunt intégré suite à un transfert de compétences vers le SDEA. La charge financière relative à ce dernier est supportée par le périmètre transférant.

Le Président de séance ouvre les débats.

M. Gérard SCHANN indique qu'il se « retrouve » dans ces orientations budgétaires qui retranscrivent les concertations et échanges menés au cours de l'année.

Il relève que la situation de crise étant quasiment devenue une situation de normalité (climat, covid, énergie), il est nécessaire de « muscler » l'outil, afin d'y faire face et d'être en capacité de répondre aux nouveaux enjeux qui en découlent.

M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président en charge de l'aménagement des territoires et de l'urbanisme, s'interroge sur les objectifs et perspectives d'Excédents Bruts d'Exploitation (EBE) et la capacité du SDEA à soutenir la dette.

Il estime également que les Commissions Locales doivent prendre leur responsabilité s'agissant du prix de l'eau.

Mme Isabelle FUCHS, Directeur Général Adjoint Ressources et Méthodes, confirme que la plupart des Commissions Locales ont pris leur responsabilité en votant une évolution tarifaire d'environ 3 % en moyenne sur l'eau et 4 % en moyenne sur l'assainissement, sachant qu'un enjeu majeur reste de préserver les capacités d'autofinancement actuelles et à venir des périmètres.

Elle précise que les Commissions Locales qui ont statué sur les éléments budgétaires 2023, l'ont fait sur les éléments prospectifs, y compris en matière d'autofinancement et de dette.

Elle indique également que comme les dernières réunions de la Commissions Locales se sont tenues récemment, la consolidation des données en matière d'EBE et de dette et les perspectives associées à l'échelle globale du SDEA, n'a pas encore pu être opérée.

M. Joseph HERMAL, Directeur Général, ajoute que la rigueur de gestion du SDEA a été saluée par la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Il fait savoir qu'elle s'est toutefois étonnée que le SDEA ne recourt pas davantage à l'emprunt.

Il souligne que le tarif n'a en effet été augmenté que de l'ordre de 1 % par an, malgré l'effet ciseau causé par la baisse des ventes, due aux économies d'eau, et des contraintes réglementaires de plus en plus fortes.

M. Pierre LUTTMANN, Vice-Président Délégué en charge du territoire Centre Nord juge que lorsqu'on en a la capacité, il faut investir quand c'est le moment d'investir, afin d'en tirer les résultats plus tard.

Il fait valoir que la dette n'est pas un fléau.

M. PASCAL MELLIER, Directeur Général Adjoint des Territoires, rappelle que l'augmentation tarifaire moyenne doit être ramenée à un abonné qui consomme 120 m<sup>3</sup> par an. Elle a donc un impact d'environ 15 € par an sur la facture, soit 1,25 € par mois, par abonné.

M. Joseph HERMAL indique que le prix moyen de l'eau et de l'assainissement dans le périmètre de compétence du SDEA, sur le Bassin Rhin Meuse et au niveau national, est parmi les plus bas, ramené au niveau de service rendu.

Il rappelle également que l'inflation « vécue » en 2022 avait quant à elle été absorbée par le SDEA.

M. Jean-Lucien NETZER relève que le focus fait sur la qualité de l'eau et la présence de métabolites ne trouve pas son pendant dans une étude sérieuse sur la qualité de l'eau en bouteille.

M. Joseph HERMAL ajoute qu'outre la réelle problématique posée par le plastique, la minimisation de la consommation d'eau en bouteilles serait également vertueuse d'un point de vue environnemental et financier pour l'utilisateur.

M. Jean-Claude LASTHAUS évoque la notion d'innovation qui ne transparaît pas directement dans les budgets présentés.

Il estime que cet aspect devrait être intégré dans une prochaine réflexion en écho aux travaux du séminaire élus-cadres sur la politique 2021-2026 avec une vision 2040 car l'avenir du SDEA en dépendra.

M. Joseph HERMAL confirme l'importance de l'innovation dans les priorités d'actions du SDEA.

Il ajoute que compte tenu du nombre important de postes vacants ouverts, l'innovation ne pourra être réabordée de manière plus structurée que lorsque la plupart des postes sera pourvue.

Il indique que c'est actuellement dans le cadre du Grand Cycle de l'Eau qu'il y a le plus d'innovations car les équipes sont davantage au complet, alors même que l'eau et l'assainissement représentent les sujets historiques du SDEA.

Il conclut en rappelant que, parallèlement à l'ambition en matière d'innovation, à mutualiser à l'échelle nationale et européenne avec les autres grands acteurs publics de l'eau, le SDEA souhaite aujourd'hui consolider les fondamentaux via une école de formation et l'arrivée de jeunes retraités transmetteurs/consultants qui effectuent des missions d'accompagnement.

Le Président de séance clôt les débats.

**APRES** en avoir débattu ;

**LA COMMISSION PERMANENTE  
A L'UNANIMITE**

- **PREND ACTE** des propositions susmentionnées et du rapport d'orientations budgétaires 2023 tel que joint à la présente délibération.
- **APPROUVE** les orientations budgétaires 2023 présentées par MM. Marc SENE et Francis WOLF.
- **VALIDE** l'intégration des éléments budgétaires 2023 relatifs aux périmètres ayant opéré un transfert complet de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2023 par voie de décision modificative en 2023, tout comme ceux relevant des périmètres de Bitche – Val d'Achen conformément aux modalités sus exposées.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Délibération certifiée exécutoire

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Marc SENE

*"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."*

Accusé de réception en préfecture 067-256701152-20221019-2210011-DE Date de télétransmission : 27/01/2023 Date de réception préfecture : 27/01/2023
--

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit éclairer le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), étape incontournable de la procédure d'élaboration du budget. Ce débat doit se tenir, conformément aux dispositions de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. L'objectif de ce débat est double : mettre en perspective la situation économique et préciser les grandes évolutions budgétaires pour la période à venir.

Pour permettre aux élus de mieux appréhender et évaluer les orientations budgétaires pour l'année 2023, le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le contenu de ce rapport a été précisé par décret du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires.

### **I. Le contexte économique et général actuel**

#### *A) Le contexte international et européen*

Alors que l'exercice budgétaire 2022 s'inscrivait dans une dynamique de reprise engagée, la production mondiale s'est contractée au deuxième trimestre, du fait de ralentissements de l'activité en Chine et en Russie tandis qu'aux États-Unis, les dépenses des ménages étant inférieures aux attentes.

Plusieurs chocs ont frappé une économie mondiale fragilisée par la pandémie et la guerre en Ukraine, d'où une inflation plus forte que prévue dans le monde entier, un durcissement des conditions de financement et un ralentissement de l'activité.

Ainsi pour 2022, le FMI a revu ses projections à la baisse de 0,4 point entre avril et juillet. Cette révision à la baisse s'explique « par les retombées de la guerre en Ukraine et le resserrement de la politique monétaire ». L'inflation mondiale a été revue à la hausse du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que des déséquilibres persistants de l'offre et de la demande. Elle devrait atteindre 6,6 % dans les pays avancés et 9,5 % dans les pays émergents et les pays en développement cette année, soit une révision de 0,9 et 0,8 point de pourcentage en plus, respectivement ».

Concernant l'inflation, les services de la BCE ont significativement révisé en hausse leurs projections d'inflation, l'augmentation des prix devant désormais s'établir, en moyenne, à 8,1 % en 2022, 5,5 % en 2023 et 2,3 % en 2024.

Le 8 septembre 2022, le Conseil des gouverneurs a décidé d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 75 points de base et prévoit de continuer à relever les taux d'intérêt directeurs. L'inflation reste notamment beaucoup trop forte et elle devrait demeurer supérieure à sa cible pendant une période prolongée.

Selon l'estimation rapide d'Eurostat, l'inflation a atteint 9,1 % en août. L'envolée des prix de l'énergie et des produits alimentaires, les pressions sur la demande dans certains secteurs sous l'effet de la réouverture de l'économie et les goulets d'étranglement du côté de l'offre continuent d'alimenter l'inflation. Les tensions sur les prix se sont encore amplifiées et généralisées dans l'économie, et l'inflation pourrait encore s'accélérer à court terme. L'inflation ralentira, à mesure que ses moteurs actuels s'estomperont et que la normalisation de la politique monétaire produira ses effets sur l'économie et dans les mécanismes de fixation des prix.

L'OCDE dans son rapport intermédiaire de septembre 2022 a notamment précisé que « l'économie mondiale a été durement touchée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La croissance économique mondiale a fortement ralenti au deuxième trimestre 2022 et, dans de nombreuses économies, les indicateurs indiquent à présent une période prolongée de croissance modérée ».

Selon ses estimations, la croissance mondiale devrait être de 3 % en 2022 – contre 4,5 % attendus en décembre dernier – et de 2,2 % en 2023 (3,1 % en 2022 et 0,3 % en 2023 pour la zone Euro).

Des incertitudes importantes entourent ces projections. L'aggravation des pénuries de combustibles, en particulier de gaz, pourrait amputer la croissance européenne de 1,5 point de plus en 2023, abaisser de 0,5 point la croissance mondiale, et augmenter l'inflation en Europe de plus de 1,5 point.

En septembre 2022, la Banque Centrale Européenne (BCE) a revu ses prévisions de croissance à 3,1 % en 2022, 0,9 % en 2023 et 1,9 % en 2024, en soulignant que l'économie de la zone euro devrait observer une phase de stagnation en fin d'année et au premier trimestre 2023.

### *B) Le contexte national, régional et local*

Dans son Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023, le gouvernement français table sur une croissance de 1 % l'an prochain, contre 1,4 % anticipé jusqu'ici.

Le ministère des finances révisé en hausse en revanche sa prévision d'inflation pour 2022 (5,3 % contre 5 % attendus en juillet) et 2023 (4,2 % contre 3,2 %), dans un contexte de « poursuite de la guerre en Ukraine, de tensions sur les prix de l'énergie et de fragilité économique » des principaux partenaires commerciaux de la France.

Malgré ces vents contraires, « la France résiste », a assuré Bruno Le Maire. Il s'est félicité d'une croissance attendue à au moins 2,5 % pour 2022.

La Banque de France dans ses projections macro-économiques de septembre 2022 table sur une croissance du PIB meilleure que prévu en 2022 (2,6 % en moyenne annuelle), portée par la résilience de la demande et le rebond du secteur des services.

Mais le choc supplémentaire sur les prix internationaux du gaz naturel survenu au cours de l'été, combiné à l'arrêt des livraisons de gaz russe vers l'Europe, freinerait l'activité à partir du dernier trimestre.

Pour 2023, la projection est entourée d'incertitudes très larges liées à l'évolution de la guerre russe en Ukraine. Les aléas portent à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises.

La Banque de France a choisi de retenir des fourchettes de prévisions. Pour la variation annuelle du PIB, elle s'établirait entre 0,8 % et – 0,5 %, avec des taux d'inflation compris respectivement entre 4,2 % et 6,9 %.

Ces fourchettes ont été définies autour d'un scénario de référence où, selon la convention habituelle, les prix de l'énergie (pétrole et gaz) évolueraient selon les prix sur les marchés à terme (observés à la date du 22 août), et où l'arrêt des livraisons de gaz russe serait en partie compensé par les possibilités de substitution et les économies d'énergie.

Dans ce scénario de référence, les tarifs d'électricité évolueraient comme en 2022, et les tarifs de gaz seraient ajustés graduellement afin de rejoindre mi-2024 les niveaux justifiés par les prix de marché. Cela aboutirait en 2023 à une hausse du PIB de 0,5 % et un taux d'inflation (IPCH) de 4,7 %, avec un pouvoir d'achat par habitant qui serait préservé. Le haut de la fourchette de croissance serait atteint dans le cas où l'ajustement des tarifs de gaz serait plus limité, sous l'effet d'une levée plus progressive du bouclier tarifaire, au prix d'un endettement public encore accru. À l'opposé, le bas de la fourchette – qui n'exclurait pas une récession restant cependant limitée et temporaire – correspondrait à un scénario où l'arrêt des livraisons de gaz s'accompagnerait d'une hausse supplémentaire des cours du gaz naturel et d'une limitation de la fourniture de gaz et d'électricité.

À l'horizon 2024, dans un contexte de détente graduelle des tensions sur les marchés de l'énergie, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue. Sur la base du scénario de référence, le PIB augmenterait de 1,8 % et l'inflation totale reviendrait fin 2024 vers l'objectif de 2 % (2,7 % en moyenne annuelle).

À travers ces trois années, l'économie française montrerait une résilience de l'emploi, du pouvoir d'achat des ménages et du taux de marge des entreprises : au-delà des variations de court terme, chacune de ces trois variables serait en 2024 meilleure que dans la situation pré-Covid. En revanche, le ratio d'endettement public, déjà fortement dégradé à la suite du choc Covid, serait au mieux stabilisé à l'horizon 2024.

Pour 2023, il est proposé d'inscrire le DOB dans la poursuite des actions menées et des lignes directrices du mandat 2020-2026 telles que validées par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020 et déclinées notamment autour d'une stratégie financière basée sur une gestion financière saine, rigoureuse et volontariste ainsi que d'une efficience économique confortée par le renforcement de la mutualisation et des optimisations associées.

Ces orientations pour 2023 continuent en revanche de tenir compte de l'antagonisme actuel entre les standards du DOB et une prévision de l'évolution des indicateurs macro-économiques sujette à d'importants aléas, conséquence des incertitudes liées à l'évolution du contexte telles que décrites ci-avant.

Les adaptations de la Loi de Finances 2023 seront également prises en compte le cas échéant dès sa promulgation.

## II. Les finances du syndicat.

**La structure budgétaire** du SDEA est la suivante :

- un budget eau potable M49 ;
- un budget assainissement collectif M49 ;
- un budget assainissement non collectif M49 ;
- un budget Grand Cycle de l'Eau M57 (depuis le 01/01/2022, antérieurement M14).

### 1. Rappel : les résultats 2021

**Au regard des comptes administratifs, les résultats arrêtés pour 2021, sont les suivants :**

- **le résultat global du SDEA**, pour les budgets relevant de l'instruction budgétaire M49, eau, assainissement collectif et assainissement non collectif consolidés, **est de 30,5 M€** ;
- **le résultat global du budget Grand Cycle de l'Eau** relevant de l'instruction budgétaire M14, **est de 2,9 M€** ;
- **l'activité du SDEA, pour les compétences eau et assainissement collectif** est en progression régulière (100,4 M€ en 2021, soit une progression de 2 % par rapport à 2020 et de 4 % en moyenne sur la période 2015-2021) ;
- **l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** du SDEA, calculé sur les seuls budgets eau, assainissement, ANC, est de **50,3 M€** pour 2021, en progression de 15 % par rapport à 2020 ;
- **l'Excédent Net d'Exploitation (ENE)** du SDEA, calculé sur les seuls budgets eau, assainissement, ANC, est de **40,6 M€** pour 2021, en progression de 21 % par rapport à 2020.

### 2. Les contraintes à intégrer dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 :

Concernant plus spécifiquement le service public de l'ensemble du cycle de l'eau, outre le contexte économique et général actuel évoqué préalablement, le contexte reste marqué par quatre autres facteurs déterminants impactant les finances du SDEA :

a) Les évolutions institutionnelles (obligations réglementaires quant à la compétence relative à la gestion des eaux pluviales, loi Ferrand-Fesneau concernant la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, projet de loi 4D devenue 3DS ...), qui amènent à d'importantes modifications en cours et à venir dans la répartition des compétences entre les différentes collectivités.

b) L'enjeu lié au financement des services (en particulier la diminution progressive des subventions et dotations) conjugué à l'accroissement des contraintes normatives et réglementaires (devenir du recyclage des boues de station d'épuration en cours de discussion au niveau réglementaire, conformité des systèmes d'assainissement unitaires, évolution règlementaire en cours de discussion concernant les métabolites...), pour le petit comme pour le grand cycle de l'eau.

c) Les enjeux environnementaux (transition écologique/énergétique/climatique, reconquête de la qualité de l'eau et sa préservation, risque inondation, transformation bas carbone du parc véhicules ...) et sociétaux (attractivité-fidélisation des collaborateurs, reconnaissance de leur engagement, capitalisation des savoirs, détection/développement/gestion des talents, reclassements professionnels, méthodes de travail plus responsabilisantes, attentes générationnelles différentes, nouveaux partenaires/coopérations plus ambitieuses...), dans un contexte de fortes tensions sur le marché de l'emploi, de concurrence aiguë entre employeurs et d'inflation qui ont augmenté le turn over et amplifié son impact en termes de formation, de charge de travail et de perte éventuelle de savoir-faire clés.

d) La poursuite de notre transformation numérique : refonte de notre progiciel intégré SAP, interface numérique SDEA/élus/usagers/autres parties prenantes, dématérialisation maximale des processus, efficacité des applications métiers et de leurs interconnexions, et poursuite des actions mises en œuvre en vue d'une sécurisation accrue du système d'information (évolution de la cybercriminalité...). Ces différents points seront illustrés ci-après.

Ce contexte et l'objectif du SDEA de conforter sa compétitivité au service des usagers et de ses collectivités membres en assurant un service performant et durable incitent à la poursuite des efforts d'investissements humains et matériels, de maîtrise des coûts, des tarifs et des contributions, conjuguée à l'intégration de contraintes externes (réglementaires, normatives, économiques ...) en très forte hausse.

La politique de maîtrise des coûts menée de longue date par le SDEA, anticipatrice de la volonté nationale de maîtrise de la dépense publique, contribue à faire face efficacement aux différents enjeux.

### **3. Les grandes orientations budgétaires pour 2023.**

Le budget du SDEA est constitué de la consolidation des données propres aux périmètres intégrés, définies en Commissions Locales, et des données issues des prévisions relatives au fonctionnement et à l'investissement de l'Outil Commun.

Les budgets relatifs aux périmètres ayant opéré un transfert complet de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2023 seront intégrés par voie de décision modificative en 2023, principe identique à celui retenu les années passées. Concernant les éléments budgétaires relatifs à la Commission Locale des périmètres de Bitche-Val d'Achen, ces derniers seront pris en compte par l'Assemblée Générale de 2022, si la Commission Locale a pu s'organiser dans les délais et selon les règles requises, cette dernière n'ayant encore eu lieu. Le cas échéant, ils seront intégrés par voie de décision modificative en 2023.

### 3.1. Le budget de fonctionnement

#### 3.1.1. Les recettes de fonctionnement :

➤ **Concernant les périmètres intégrés** : les recettes sont principalement constituées des ventes d'eau et du produit des redevances d'assainissement pour le Petit Cycle de l'Eau (PCE), et des contributions des EPCI en matière de Grand Cycle de l'Eau (GCE). La définition de la politique tarifaire et des éléments associés (PAC, frais d'accès ...) relève de chaque Commission Locale au regard des travaux d'entretien et d'investissement à réaliser ainsi que de l'évolution des coûts de fonctionnement, impactés à la hausse par les différents enjeux identifiés préalablement.

En conséquence, le produit des ventes d'eau et redevances d'assainissement devrait s'établir pour 2023 à 32,2 M€ et 33,4 M€ contre respectivement 31,2 M€ et 31,9 M€ en 2022, soit une augmentation de 3,9 %, résultant principalement des politiques tarifaires et de leurs évolutions définies localement, et dans une moindre mesure de l'évolution du périmètre de compétences.

Le produit des contributions GCE est en évolution également par rapport à 2022 et devrait s'établir pour 2023 à 4,7 M€, soit une hausse de 6,8 %, en lien principalement avec les travaux planifiés pluri-annuellement et budgétés par les Commissions Locales.

➤ **Concernant l'Outil Commun** : ses recettes sont alimentées par les contributions des périmètres membres et le cas échéant des usagers. Compte-tenu des éléments économiques dont une inflation prévisionnelle qui devrait s'établir à plus de 6 %, conjugués à une **triple volonté d'optimisation des contributions, de renforcement des capacités d'expertise et de modernisation de l'Outil Commun** au bénéfice des périmètres membres, il est proposé de procéder à une **évolution des contributions de + 6 %, avec in fine une stabilité en euros constants.**

#### 3.1.2. Les dépenses de fonctionnement :

Même si à l'instar des années passées, ce DOB 2023 s'inscrit dans la volonté constante de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, cette volonté reste toutefois fortement impactée par la nécessité de prise en compte du contexte très contraint évoqué préalablement.

➤ **Concernant les charges à caractère général :**

Elles sont principalement constituées de l'ensemble des achats effectués par le SDEA. L'évolution de ce poste de dépenses dépend à la fois du programme de travaux arrêté par les Commissions Locales et de l'extension du périmètre d'intervention.

Outre une culture de l'excellence opérationnelle et de la responsabilisation des équipes impulsée par l'équipe dirigeante et partagée avec l'ensemble des salariés, la poursuite d'une **politique d'achats volontariste** (incluant, dans les limites du code des marchés publics, sourcing et négociations proactifs) et **d'optimisation de nos charges de structure contribuent à la maîtrise de ces dépenses.**

Il est à noter cependant que le budget 2023 sera très fortement impacté par l'évolution des prix des matières premières dont l'énergie et le gaz. Le prix de l'énergie connaît en effet une hausse exceptionnelle depuis l'entrée de l'hiver 2021, notamment en raison de la reprise soutenue de l'activité économique (post crise sanitaire ...), de l'augmentation des quotas de CO2, ainsi que des tensions géopolitiques.

➤ **La masse salariale :**

**La maîtrise active de la masse salariale et des dépenses de personnels sera poursuivie en 2023**, au travers de la démarche volontariste engagée depuis de très nombreuses années qui vise à garantir une maîtrise des coûts dans un contexte financier contraint et plus qu'incertain. Ceci, tout en continuant à répondre aux attentes des élus, usagers et autres parties prenantes en matière de qualité, efficacité-durabilité de service, à l'évolution des contraintes normatives, réglementaires et économiques, aux nouveaux enjeux ainsi qu'au développement territorial et de compétences du SDEA.

**L'évolution de la masse salariale en 2023 intègre les dimensions suivantes :**

1) L'impact des évolutions règlementaires (dont la revalorisation du SMIC et du point d'indice et la refonte des grilles de catégorie C) qui se traduit par une évolution de **+ 4,3% (+ 1,5 M€)** ;

2) L'évolution du Glissement Vieillessement Technicité (GVT), la préservation des possibilités de promotion des agents méritants et des crédits affectés à la formation ainsi qu'un effort important en matière d'apprentissage (+10 postes), conjuguant la politique de soutien aux jeunes du SDEA, avec la volonté toute particulière d'anticiper les nombreux départs à la retraite à venir, en constituant un vivier pour les métiers en tension avec des candidats en phase avec les valeurs du SDEA et ayant déjà bénéficié d'une transmission interne. Cette évolution **(+ 0,7% ; + 0,2 M€)** reste toutefois limitée grâce au différentiel salarial entre les sortants et les entrants.

3) La mise en œuvre des décisions de la Commission Permanente du 30 juin dernier en matière de RIFSEEP, de mutuelle- prévoyance et de titres-restaurant avec un effort particulier de reconnaissance et de redistribution partielle des gains de productivité vers les agents afin de valoriser leur investissement et de conforter l'attractivité du SDEA. Il en résulte une évolution globale de **+ 6,7 % (+ 2,2 M€)**.

4) La réponse aux nouveaux enjeux : prise de compétence à venir en matière de gestion des eaux pluviales, réponse volontariste au contexte énergétique avec engagement d'une démarche d'ensemble d'études et de travaux, d'optimisation de la consommation et de développement des énergies renouvelables, notamment des métabolites et la transformation numérique ...), avec la nécessité d'ajuster les ressources en conséquence, soit une évolution de **+ 2,5% (+ 0,9 M€)**

5) Sur le **Petit cycle de l'Eau**, le développement territorial du SDEA et l'adaptation organisationnelle qui en découle, se traduisent par une évolution de **+ 0,3% (+ 0,1 M€)**

6) Le développement du périmètre de compétences du SDEA et des métiers liés au **Grand Cycle de l'Eau** se traduisent quant à eux par une évolution de **+ 0,2% (+ 0,09 M€)**

En synthèse, le budget 2023 relatif à la masse salariale s'élèverait à 38,3 M€, soit une augmentation **de + 14,7 % (+ 4,9 M€)** par rapport au budget primitif 2022, dont **+ 11,7 % (+ 3,9 M€)** à périmètre constant et **+ 3 % (+ 1 M€)** au titre de **l'évolution du périmètre, des compétences et des enjeux comme évoqués préalablement**, d'où la création de **20 nouveaux postes permanents**.

#### ➤ **L'évolution prévisionnelle des effectifs**

Le tableau des emplois budgétaires, tel que joint à ce rapport d'orientations budgétaires, est en augmentation en 2023, en raison des nouveaux postes permanents créés (cf. ci-dessus), et porte sur un nombre de postes permanents ouverts à 740.

Evolution des effectifs	Evolution de la masse salariale	Nbr postes permanents ouverts
+ 20	+ 14,7%	740

#### ➤ **La structure des effectifs**

Au sein du SDEA., la répartition des agent(e)s permanent(e)s par catégorie se présente, au 13 octobre 2022 comme suit:

catégorie C	66 %
catégorie B	19 %
catégorie A	15 %

L'âge moyen au sein du SDEA est de 43 ans, ce qui reste quasi-stable par rapport à l'an passé.

Le personnel féminin représente 22,3 %, comme l'an passé également, de l'effectif global permanent, avec une parité au niveau de l'équipe dirigeante.

Par ailleurs en 2022, le taux de travailleurs en situation de handicap devrait être de 6 %, conforme donc à l'obligation légale.

### ➤ **Les rémunérations**

- Rémunération fixe – 2023 (estimée au 13 octobre 2022 tous types d'agents hors apprentis) :

<input type="checkbox"/> Traitement moyen 2022	<input type="checkbox"/> 1, 4 M€ bruts / mois
<input type="checkbox"/> Prime annuelle	<input type="checkbox"/> 1,4 M€ répartis sur tous les agents
<input type="checkbox"/> NBI (nouvelles bonifications indiciaires)	<input type="checkbox"/> 123 agents concernés pour 1907 points attribués

- Rémunération variable – 2023 :

<input type="checkbox"/> Régime Indemnitaire (RI) moyen 2022 :	<input type="checkbox"/> 0,35 M€ brut / mois
<input type="checkbox"/> Bonification indemnitaire <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 0,2 M€ brut
<input type="checkbox"/> Heures supplémentaires rémunérées (hors récupération)	<input type="checkbox"/> 55 524 € d'heures supplémentaires payées par mois, en moyenne,

### • **Avantages en nature :**

- Prise en charge des repas liés aux déplacements professionnels et véhicules de services pour certaines catégories d'agents en contrepartie de contraintes spécifiques justifiées (continuité du service public, contraintes métiers, réunions en soirée, ...)
- Participation aux frais de prévoyance et mutuelle ;
- Courant 2023, conformément à la délibération de la Commission Permanente du 30 juin 2022, mise en œuvre de titres-restaurant pour les salariés sédentaires.

### ➤ **Le temps de travail**

Dans le cadre de l'Accord RTT signé en 2001, la durée du travail au SDEA est fixé à **1 607 heures annuelles**.

## ➤ **L'action sociale**

En 2023, tout comme en 2022, une subvention serait également versée à l'Amicale du personnel pour la mise en œuvre du dispositif d'actions sociales.

Cette subvention devrait être proche de celle de l'an passé et de l'ordre de 0,3 M€. En 2023, comme chaque année, il sera rendu compte de l'usage de ces fonds en 2022 à l'appui des comptes annuels certifiés par le Commissaire aux Comptes.

➤ **Les indemnités élus et les frais de déplacements**, versés conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 27 novembre 2020 et suite au renouvellement municipal et à la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance, intégreront la revalorisation du point d'indice en 2023 et s'élèveront ainsi à :

- 0,03 M€ pour l'Outil Commun ;
- 0,45 M€ pour les périmètres intégrés ;

et se répartiront sur les budgets comme suit :

- eau potable : 35 % ;
- assainissement : 43 % ;
- GCE : 22 %.

### **3.2. Le budget d'investissement :**

#### **3.2.1. Les recettes d'investissement :**

➤ **Les subventions d'investissement** : elles dépendent des travaux établis en Commissions Locales et de leur réalisation.

A noter **qu'une baisse très significative des subventions mobilisables découle du XI<sup>ème</sup> programme (2019-2024)**, avec des aides fléchées principalement sur les enjeux liés au Grand Cycle de l'Eau, à l'adaptation au changement climatique et plus récemment sur les enjeux en lien avec la sécheresse, mais aussi de la hausse des prélèvements de l'État sur le budget des Agences de l'Eau et de la réaffectation programmée de certains crédits vers d'autres acteurs du Programme Paysage Eau et Biodiversité (notamment l'Agence Française de la Biodiversité).

Les capacités des Agences à financer les collectivités locales sont réduites, et s'inscrivent désormais en priorité selon le cas dans des « Contrats de Territoires Eau et Climat » (CTEC), ou dans une logique d'appel à projets. Des contraintes nouvelles d'octroi des aides ont été en outre introduites s'agissant des aspects réglementaires, techniques, environnementaux et financiers.

C'est pourquoi la recherche de financements européens continuera de mobiliser de plus en plus d'énergies internes ou partenariales pour contribuer à optimiser les plans de financements, dans un contexte de plus en plus restrictif en la matière.

➤ **L'emprunt reste une variable d'ajustement de la section d'investissement, constituant un plafond et non un objectif.** Compte-tenu des réalisations passées et des projets d'investissement programmés en 2023, le besoin annuel de financement devra en effet être couvert en partie, en 2023, par des lignes de trésorerie et éventuellement par des emprunts (voir point 4, ci-après).

### 3.2.2. Les dépenses d'investissement :

➤ **Les travaux des périmètres intégrés :** les programmes de travaux pour l'année 2023 sont élaborés comme chaque année en priorités haute et basse, tant pour conforter la maîtrise des évolutions tarifaires au regard du contexte économique, que pour améliorer le taux de réalisation des programmes de travaux. Compte-tenu de l'état d'avancement des Commissions Locales, ils devraient s'élever pour 2023 à environ 30,3 M€ pour l'eau potable, 42,2 M€ pour l'assainissement et 11,7 M€ pour la compétence GCE.

L'enveloppe globale de travaux s'élève en 2023 à 84,2 M€, contre les 98,7 M€ budgétés en 2022, soit une diminution de 14,7 %. Cette diminution s'explique entre autres par la finalisation de l'opération relative à la construction de la nouvelle STEP avec méthanisation sur le périmètre de Benfeld et Environs.

Ces opérations d'investissements sont recensées au sein d'un document de planification pluriannuelle des investissements par périmètre et validées en Commission Locale.

Les opérations les plus importantes, dont l'exécution est programmée sur plusieurs exercices, sont reprises dans le tableau des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP) par territoire et par périmètre, joint à ce rapport d'orientations budgétaires.

Prévisionnel d'investissement 2023 des Périmètres intégrés :

Eau potable	Assainissement	GCE
30,3 M€	42,2 M€	11,7 M€

➤ **L'investissement de l'Outil Commun :**

Le programme prévisionnel d'investissement 2023 – Outil Commun se décompose comme suit :

1/ d'une part, en un **programme récurrent** d'un montant de **4,3 M€ HT**, ventilé comme suit :

	Montant M €HT
VEHICULES	2 262 000
SYSTEMES D'INFORMATION	1 050 000
OUTILLAGE, MATERIEL DE SERVICE ET DIVERS	546 000
PATRIMOINE ET MOBILIER	383 000
HYGIENE ET SECURITE	91 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 332 000</b>

Concernant ce programme, dans le prolongement des années passées, ce dernier portera principalement sur la poursuite de **l'effort de renouvellement du parc et son adaptation aux enjeux environnementaux** conformément à la planification pluriannuelle de ce poste et sur **l'acquisition de véhicules supplémentaires** pour faire face à l'évolution des besoins liée au développement de l'activité du SDEA. L'enveloppe associée en 2023 est de 2,3 M€ soit 53,4 % du montant total.

2/ d'autre part, en un **programme structurant** à moyen et long terme concernant des opérations plus importantes et portant sur une exécution programmée sur plusieurs exercices. Ce programme porte ainsi sur la période 2023-2025 et un montant global de 12 M€ dont 4,7 M€ au titre de l'exercice 2023. Il se décline principalement en :

**a/ des opérations patrimoniales avec la réhabilitation et l'extension des ateliers et du magasin**, ces derniers n'ayant été intégrés dans l'opération de rénovation et d'extension du Siège en 2014 et n'ayant plus bénéficié de travaux structurants de ces ateliers depuis 1998. Ces travaux à venir permettent de répondre à l'évolution soutenue de l'activité suite au développement rapide du SDEA, ainsi qu'à la volonté d'optimisation de l'organisation du travail et de sécurité des agents à leurs postes de travail.

**b/ des opérations de rénovations énergétiques des centres et du Siège** conjuguées à de la production d'énergies renouvelables sur ces différents sites

**c/ des opérations permettant de répondre aux enjeux de transformation numérique** tels qu'adressés au point II.2.

L'ensemble de ces opérations est repris dans le tableau des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP) par domaine, joint à ce rapport budgétaire. Il en est de même pour les opérations « récurrentes » programmées sur plusieurs exercices.

**En synthèse, le montant total des investissements Outil Commun pour l'exercice 2023 est estimé à 9 M€**, soit une augmentation de 96 % par rapport à 2022, dont 4,3 M€ destinées à des opérations récurrentes et 4,7 M€ à des opérations structurantes.

Les investissements « récurrents » seront autofinancés au maximum alors que les investissements « structurants » seront financés par l'emprunt.

#### 4. La dette

➤ **Un objectif de maîtrise de la dette conjuguée à une gestion offensive.**

En effet, pour la période 2022 – 2026, sur la base des besoins d'emprunts constatés au cours des dernières années et à périmètre constant, le capital restant dû atteindrait théoriquement les **72,4 M€ en 2026 contre 104,5 M€ en 2022**, soit une **diminution de l'encours de dette de 32,1 M€ en 5 ans**. Cette diminution sera néanmoins compensée par la contraction de nouveaux emprunts, eu égard aux investissements futurs au niveau des périmètres intégrés et de l'Outil Commun.

Ainsi, en 2022, un emprunt pour un montant total de 10 M€ a d'ores et déjà été souscrit :  
**- auprès de la Société Générale : 10 M€ sur 20 ans au taux Euribor 3 mois + 0.58 %**  
**- amortissement en capital constant et à échéance trimestrielle ;**

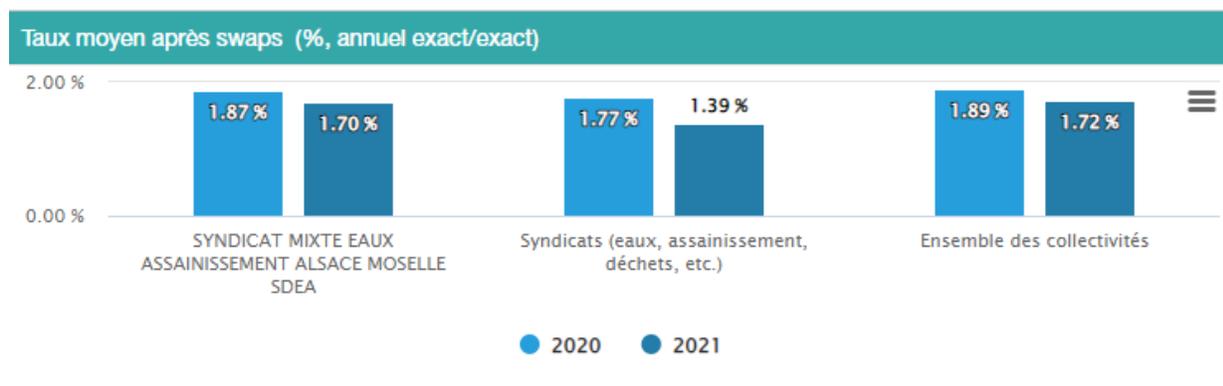
Il est par ailleurs proposé, au regard du contexte général du SDEA, de maintenir et renouveler durant l'année la ligne de trésorerie ouverte pour un montant de 8 M€.

#### Poursuite d'une ligne de trésorerie (LT).

LT 1 – 8 M€ auprès du Crédit Mutuel Valable jusqu'au 31/03/2023	
Taux	Euribor 3 mois + 0.24 % flooré à 0

➤ **La structure et les caractéristiques de la dette du SDEA** (données issues de l'observatoire de la dette de Finance Active)

➤ **Un taux moyen qui reste globalement performant**



Fin 2021, le taux moyen du SDEA était équivalent à celui de l'ensemble des collectivités territoriales de France.

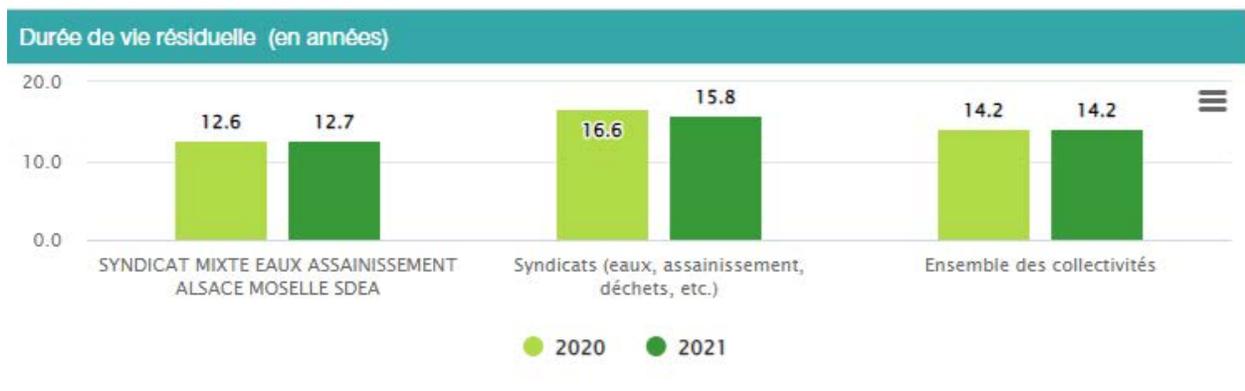
**Pour 2023, le taux moyen SDEA devrait s'établir à 1,98 % à emprunt constant (\*).**

(\*) hors intégration d'emprunt défavorable au SDEA par le biais d'un transfert de compétences, et hors recours à un emprunt nouveau.

Compte-tenu de l'évolution défavorable des taux, l'évolution du taux moyen ne devrait pas s'améliorer avant 2026, sans dépasser un taux moyen de 2,2 %. La structure des emprunts du SDEA est principalement à 80,8 % en taux fixe, et pour 17 % en taux variable et 2,2 % en taux indexé au livret A.



### ➤ Une dette plus courte



Fin 2021, la durée de vie résiduelle de la dette du SDEA était à la fois inférieure à 13 ans et à celle enregistrée pour la moyenne des syndicats mixtes et de l'ensemble des collectivités territoriales de France.

## ➤ Une dette plus simple et encore moins risquée

La mise en place dans le cadre de la charte de bonne conduite d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler ») et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette ont permis d'améliorer de façon significative l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

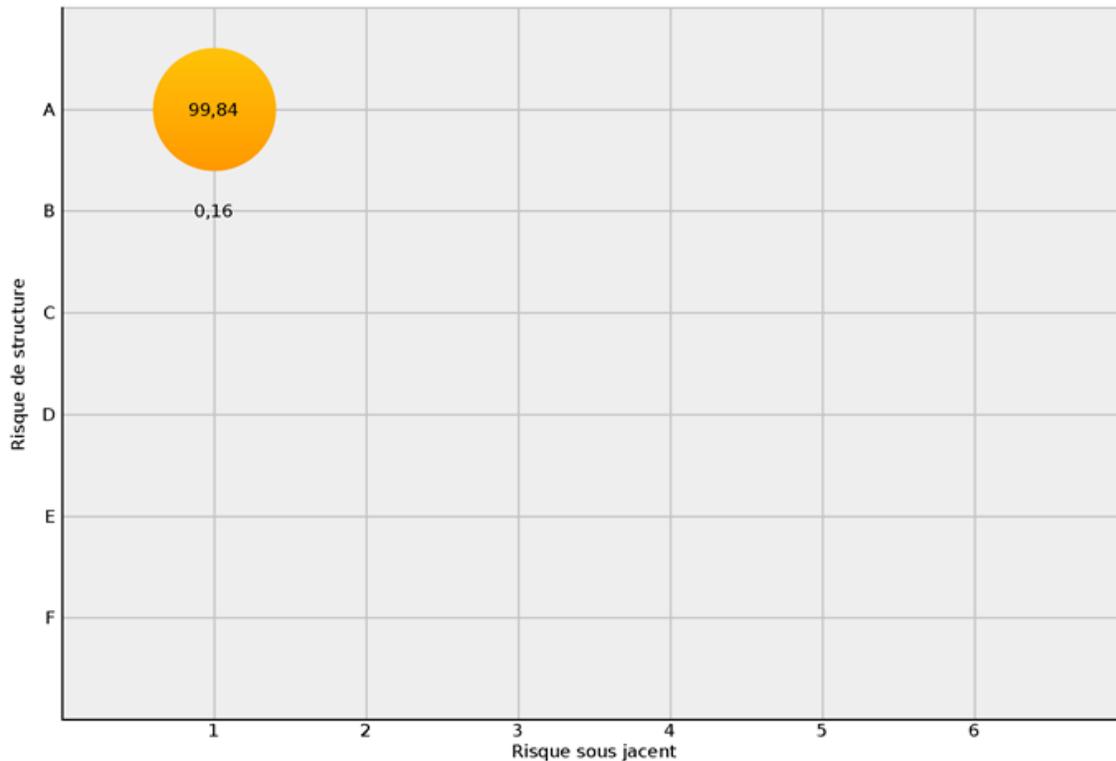
À fin 2022, la dette structurée du SDEA restera très marginale et réduite à 0,16 % de l'encours.

Elle concerne un emprunt de 2 M€, arrivant à échéance le 29/06/2024, emprunt repris suite à un transfert de compétences vers le SDEA. La charge financière relative à ce dernier est supportée par le périmètre transférant.

### Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé  
© Finance Active

AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT 2023  
(AP / CP)

**AUTORISATION DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)  
ANNEXE AU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

**1. AP/CP OUTIL COMMUN 2023**

Projets structurants AP/CP 2023

Programme	AP	CP			
		2023	2024	2025	
Patrimoine	Réhabilitation /extension des ateliers et du magasin	2 115 000,00	528 800,00	1 396 000,00	190 200,00
	Rénovation énergétique et production d'énergie	3 500 000,00	1 208 800,00	2 016 300,00	274 900,00
Informatique	Optimisation des processus	800 000,00	300 000,00	300 000,00	200 000,00
	Remplacement serveurs, migration Cloud	750 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
<b>TOTAL OUTIL COMMUN</b>	<b>7 165 000,00</b>	<b>2 287 600,00</b>	<b>3 962 300,00</b>	<b>915 100,00</b>	

Projets récurrents AP/CP 2023

Programme	AP	CP			
		2023	2024	2025	
Véhicules	5 chassis cabine	1 770 000,00	665 000,00	1 105 000,00	0,00
	3 camionnettes	210 000,00	165 000,00	45 000,00	0,00
	5 véhicules	188 000,00	148 000,00	40 000,00	0,00
Informatique	Optimisation des processus	700 000,00	300 000,00	250 000,00	150 000,00
	Développement durable de l'infrastructure	525 000,00	195 000,00	180 000,00	150 000,00
	<b>3 993 000,00</b>	<b>1 473 000,00</b>	<b>1 620 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	

AP/CP Outil Commun 2022 à modifier pour BP 2023

Programme	AP	CP				
		2022	2023	2024	2025	
Informatique	Migration SAP	3 200 000,00	0,00	1 400 000,00	1 450 000,00	350 000,00
	Programme numérique Usagers	530 000,00	50 000,00	280 000,00	200 000,00	0,00
	Amélioration de la sécurité SI	470 000,00	30 000,00	150 000,00	150 000,00	140 000,00
	<b>4 200 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>1 830 000,00</b>	<b>1 800 000,00</b>	<b>490 000,00</b>	

**2. AP/CP PERIMETRES INTEGRES**

AP/CP 2023

Territoires	Périmètres Intégrés E/A/ANC	Programme	AP en € HT	DEPENSES					RECETTES GLOBALES			
				CP par année					subventions et participations	autofinancement	emprunt	
				2023	2024	2025	2026	2027				
Centre Nord			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Centre Nord</b>		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Centre Sud</b>		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nord	Obermodern-Zutzendorf-Schillersdorf (ASS)	Réhabilitation STEP	1 200 000	800 000	400 000				300 000	55 000	845 000	
	Schweighouse sur Moder et Environs (ASS)	Construction d'un bassin de pollution d'un volume de 500 m3	950 000	450 000	500 000					400 000	550 000	
	Val de Moder (ass)	Mise à niveau STEP	1 700 000	800 000	900 000				550 000	200 000	950 000	
	Région de Brumath (ASS)	Construction d'un bassin de pollution + mise en place de régulations	1 100 000	400 000	400 000	150 000	150 000			1 100 000	-	
	Soufflenheim (AEP)	Interconnexion ZAE + Herrlisheim	867 700	622 700	245 000					867 700	-	
	Roeschwoog et Environs (AEP)	Renforcement réseau Roeschwoog et Leutenheim	575 000	300 000	275 000					250 000	325 000	
	Wissembourg (ASS)	Construction bassin de pollution	2 000 000	50 000	950 000	1 000 000				-	2 000 000	
	Sauer Pechelbronn (ASS)	Construction d'une nouvelle STEP	2 750 000	1 350 000	1 400 000					500 000	2 250 000	
	Sauer Pechelbronn (ASS)	Mise à niveau STEP Pechelbronn	1 170 000	500 000	670 000					500 000	670 000	
	<b>Total Nord</b>		<b>12 312 700</b>	<b>5 272 700</b>	<b>5 740 000</b>	<b>1 150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>-</b>	<b>850 000</b>	<b>3 872 700</b>	<b>7 590 000</b>	
Ouest	Région Ingwiller (805)	Bassin de pollution Route de Haguenau	1 650 000	825 000	825 000				480 000	175 500	994 500	
	<b>Total Ouest</b>		<b>1 650 000</b>	<b>825 000</b>	<b>825 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>480 000</b>	<b>175 500</b>	<b>994 500</b>	
Alsace Centrale	Ried de Marckolsheim	Construction d'un bassin de pollution	1 400 000	700 000	700 000					700 000	700 000	
	<b>Total Alsace Centrale</b>		<b>1 400 000</b>	<b>700 000</b>	<b>700 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>700 000</b>	<b>700 000</b>	
Est Mosellan			-	-	-							
	<b>Total Est Mosellan</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>15 362 700</b>	<b>6 797 700</b>	<b>7 265 000</b>	<b>1 150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>-</b>	<b>1 330 000</b>	<b>4 748 200</b>	<b>9 284 500</b>	

Territoires	Périmètres Intégrés GCE	Programme	AP en € TTC	CP par année					subventions et participations	autofinancement	FCTVA taux 16,404%	emprunt
				2023	2024	2025	2026	2027				
				BV affluents Rhin_Sauer_Kabach	Plaine du Rhin	Dossier d'autorisation incluant EDD pour digues de Beinheim Etude réglementaire	86 000,00	58 000,00	28 000,00			
Plaine du Rhin	MOE pour protection de Niederroedern	662 000,00	112 000,00		300 000,00	250 000,00			93 300,00	218 700,00		350 000,00
Pays Rhénan Sauer (GCE)	Travaux digue de Soufflenheim	825 000,00	25 000,00		400 000,00	400 000,00			288 000,00	137 000,00		400 000,00
Pays de Wissembourg (GCE)	Restauration du Seebach	288 000,00	240 000,00		48 000,00				230 400,00	53 000,00		4 600,00
Sauer Pechelbronn (GCE)	Etude ruissellement globale Sauer	121 000,00	105 000,00		16 000,00				47 400,00	45 000,00		28 600,00
Sauer Pechelbronn (GCE)	Etude ruissellement globale Seltzbach	78 000,00	71 000,00		7 000,00				12 200,00	45 000,00		20 800,00
	<b>Total BV affluents Rhin_Sauer_Kabach</b>		<b>2 060 000,00</b>		<b>611 000,00</b>	<b>799 000,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>686 300,00</b>	<b>569 700,00</b>	<b>-</b>
BV affluents Rhin_Zorn_Moder	Bassin de la Haute Zorn	Système d'endiguement de Steinbourg	830 000	250 000	580 000				345 800	124 500		359 700
	Bassin de la Haute Zorn	Ouvrage de ralentissement dynamique Woograbén à Dossenheim/Zinsel	700 000	350 000	350 000				437 500	105 000		157 500
	Roothbach Moder Supérieure	Réduction des coulées d'eau boueuse - rive droite de la Moder	120 000	30 000	30 000	30 000	30 000		84 000			36 000
	Roothbach Moder Supérieure	Niefern - Restauration de cours d'eau	25 000	15 000	10 000				18 000			7 000
	Pays Rhénan Zorn Landgraben	Etude PEP Moder	165 600	55 200	55 200	55 200			110 400	55 200		
	Pays Rhénan Zorn Landgraben	programme de restauration de la Moder	500 000	125 000	125 000	250 000			400 000	100 000		
	Pays Rhénan Zorn Landgraben	Travaux de renforcement de la digue de Herrlisheim	830 000	540 000	290 000				415 000	400 000		15 000
	Pays Rhénan Zorn Landgraben	Dossier de régularisation des digues de Neuhaeusel + investigations (topo + géotech) + AMO	125 000	77 500	47 500					37 500		87 500
	<b>Total BV affluents Rhin_Zorn_Moder</b>		<b>3 295 600</b>	<b>1 442 700</b>	<b>1 487 700</b>	<b>335 200</b>	<b>30 000</b>	<b>-</b>	<b>1 810 700</b>	<b>822 200</b>	<b>-</b>	<b>662 700</b>
BV III Aval			-	-	-							
	<b>Total III Aval</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
BV Sarre			-	-	-							
	<b>Total BV Sarre</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
BV III Amont			-	-	-							
	<b>Total BV III Amont</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>5 355 600</b>	<b>2 053 700</b>	<b>2 286 700</b>	<b>985 200</b>	<b>30 000</b>	<b>-</b>	<b>2 497 000</b>	<b>1 391 900</b>	<b>-</b>	<b>1 466 700</b>

Accusé de réception en préfecture  
067-256701152-20221019-2210011-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2023  
Date de réception préfecture : 27/01/2023

AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT 2023  
(AP / CP)

OPERATIONS PLURIANNUELLES PERIMETRES INTEGRÉS - BP 2022 à modifier pour BP 2023

Territoires	Périmètres Intégrés E/A/ANC	Programme	AP en € HT	DEPENSES							Recettes			observations : compléter par abandon ou révision AP/CP, selon le cas		
				2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	subventions et participations	autofinancement		emprunt	
Centre Nord			0													
<b>Total Centre Nord</b>																
Centre Sud	Rosenmeer - ASS (853)	Bassin de pollution de Bischoffsheim 800 m3	1 580 000				60 000	700 000	450 000	175 000	195 000	474 000	606 000	500 000		
	Basse-Mossig - ASS (724)	Construction des bassins de dépollution de Nordheim et Traenheim	1 937 300			239 300	1 507 200	190 800				300 580	400 000	1 236 720		
<b>Total Centre Sud</b>			<b>3 517 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>239 300</b>	<b>1 567 200</b>	<b>890 800</b>	<b>450 000</b>	<b>175 000</b>	<b>195 000</b>	<b>774 580</b>	<b>1 006 000</b>	<b>1 736 720</b>		
Nord	Argile et Moder (ASS)	Construction STEP Sessenheim	7 980 817		35 288	45 529	6 800 000	1 100 000				2 395 500	1 385 317	4 200 000		
	La Lauter (ASS)	Construction STEP Niederlauterbach	5 761 460		76 195	346 265	4 600 000	739 000				3 103 500	357 960	2 300 000		
<b>Total Nord</b>			<b>13 742 277</b>	<b>0</b>	<b>111 483</b>	<b>391 794</b>	<b>11 400 000</b>	<b>1 839 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 499 000</b>	<b>1 743 277</b>	<b>6 500 000</b>		
Ouest			0													
<b>Total Ouest</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
Alsace Centrale	Benfeld et environs (ASS)	Nouvelle STEP + Méthanisation	12 890 000	90 000	700 000	4 400 000	4 000 000	3 700 000				2 000 000	1 690 000	9 200 000		
	Piémont de Barr	STEP de Valff nouvelle filière boue	7 000 000					3 500 000	3 500 000			600 000		6 400 000		
<b>Total Alsace Centrale</b>			<b>19 890 000</b>	<b>90 000</b>	<b>700 000</b>	<b>4 400 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>7 200 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 600 000</b>	<b>1 690 000</b>	<b>15 600 000</b>		
Est Mosellan			0													
<b>Total Est Mosellan</b>			<b>0</b>													
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>37 149 577</b>	<b>90 000</b>	<b>811 483</b>	<b>5 031 094</b>	<b>16 967 200</b>	<b>9 929 800</b>	<b>3 950 000</b>	<b>175 000</b>	<b>195 000</b>	<b>8 873 580</b>	<b>4 439 277</b>	<b>23 836 720</b>		

Territoires	Périmètres Intégrés GCE	Programme	AP en € TTC	CP par année							subventions et participations	autofinancement	FCTVA taux 16,404%	emprunt	
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026					2027
BV affluents Rhin_Sauer_Kabach	Outre Forêt	Ouvrage de protection Hohwiller	306 000,00					276 000,00	30 000,00			51 900,00	50 000,00		204 100,00
<b>Total BV affluents Rhin_Sauer_Kabach</b>			<b>306 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>276 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>51 900,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>-</b>	<b>204 100,00</b>
BV affluents Rhin_Zorn_Moder	Vallée du Rohrbach - GCE (657)	Digue de protection de Gougenheim	1 399 200	45 900	37 800	125 000	165 000	390 000	635 500			192 300	200 000	229 500	777 400
	Souffel Landgraben - GCE (842)	Ouvrage de Rétention Reitwiller - Kienheim	1 560 000			70 000	120 000	970 000	400 000			235 600	700 000	255 900	368 500
	Souffel Landgraben - GCE (842)	Ouvrage de Rétention Neugartheim-Ittlenheim	888 000			97 000	130 000	106 000	285 000	270 000		114 000	400 000	145 700	228 300
	Souffel Landgraben - GCE (842)	Ouvrage de Rétention Kuttolsheim	1 195 000			80 000	80 000	155 000	880 000			167 000	500 000	196 000	332 000
	Schweighouse sur Moder	Aménagement du BV du Jaegerbaechel	5 004 360		44 360	200 000	915 000	1 555 000	1 240 000	1 000 000	50 000	1 324 000	1 680 360		2 000 000
	Rothbach Moder Supérieur	Restauration du Rothbach T2	170 000				170 000					128 000	42 000		
	Basse Zorn	Bassin de rétention en amont de Gries	185 000			10 500	10 500	50 000	44 000	70 000		36 000	99 000		50 000
	Basse Zorn	Bassin de rétention en amont de Weltbruch	579 200			31 600	31 600	42 000	48 000	426 000		119 400	159 800		300 000
<b>Total BV affluents Rhin_Zorn_Moder</b>			<b>12 284 830</b>	<b>237 440</b>	<b>414 690</b>	<b>1 314 100</b>	<b>1 702 100</b>	<b>3 268 000</b>	<b>3 532 500</b>	<b>1 766 000</b>	<b>50 000</b>	<b>2 696 300</b>	<b>4 331 160</b>	<b>827 100</b>	<b>4 430 270</b>
BV III Amont			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total III Amont</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
BV III Aval	Vallée de la Bruche - GCE (737)	Réhabilitation de la digue de Wisches	1 170 000			65 000	35 000	70 000	500 000	500 000		573 500	100 000	164 040	332 460
	Mossig - GCE (837)	Construction d'ouvrage de protection au Wangenberg à Wasselonne	1 130 400			63 000	153 000	116 000	791 000	7 400		172 800	167 000	183 140	607 460
	Mossig - GCE (837)	Construction d'ouvrage de protection sur le Heylenbach à Wasselonne	2 828 000			10 000	213 000	123 000	435 000	1 560 000	487 000	374 800	387 000	463 900	1 602 300
	Mossig - GCE (837)	Construction d'ouvrage de protection sur le Thalgarten à Romanswiller	1 437 000			8 000	155 000	100 000	350 000	824 000		225 000	105 000	235 730	871 270
	Mossig - GCE (837)	Construction d'ouvrage de protection sur le Niedermattgraben à Bergbieten	1 381 000			8 000	166 000	105 000	402 000	700 000		215 900	99 000	226 540	839 560
	Portes de Rosheim - (835)	Construction d'ouvrages de protection sur le Rosenmeer	2 073 100			41 400	120 020	186 040	112 840	1 074 200	538 600	514 700	508 300	340 100	710 000
<b>Total BV III Aval</b>			<b>10 019 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>195 400</b>	<b>842 020</b>	<b>700 040</b>	<b>2 590 840</b>	<b>4 665 600</b>	<b>1 025 600</b>	<b>2 076 700</b>	<b>1 366 300</b>	<b>1 613 450</b>	<b>4 963 050</b>
BV Sarre			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total BV Sarre</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>22 610 330</b>	<b>237 440</b>	<b>414 690</b>	<b>1 509 500</b>	<b>2 544 120</b>	<b>4 244 040</b>	<b>6 153 340</b>	<b>6 431 600</b>	<b>1 075 600</b>	<b>4 824 900</b>	<b>5 747 460</b>	<b>2 440 550</b>	<b>9 597 420</b>

Accusé de réception en préfecture  
067-256701152-20221019-2210011-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2023  
Date de réception préfecture : 27/01/2023

## EMPLOIS BUDGETAIRES 2023

Filières	Grades	Emplois 2022	Ajustements	Emplois 2023
<b>1. DIRECTION</b>				
DIRECTEUR GENERAL	+ de 400.000 habitants	1		1
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	+ de 400.000 habitants	3		3
		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>2. FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
ADMINISTRATEURS	Administrateur	1	0	1
ATTACHES	Attaché hors classe	1	0	1
	Attaché Principal	2	0	2
	Attaché	21	3	24
REDACTEURS	Rédacteur Principal 1° Classe	3	0	3
	Rédacteur Principal 2° Classe	7	0	7
	Rédacteur	12	0	12
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère cl.	21	0	21
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème cl.	24	0	24
	Adjoint Administratif Territorial	23	3	26
		<b>115</b>	<b>6</b>	<b>121</b>
<b>3. FILIERE TECHNIQUE</b>				
INGENIEURS EN CHEF	Ingénieur Général	1	0	1
	Ingénieur en Chef hors classe	1	0	1
	Ingénieur en Chef	6	0	6
INGENIEURS	Ingénieur hors classe	2	0	2
	Ingénieur Principal	20	0	20
	Ingénieur	47	11	58
TECHNICIENS	Technicien Principal 1ère classe	46	0	46
	Technicien Principal 2ème classe	52	0	52
	Technicien	26	0	26
AGENTS DE MAÎTRISE	Agent de Maîtrise Principal	58	0	58
	Agent de Maîtrise	80	3	83
ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	49	0	49
	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	60	0	60
	Adjoint Technique territorial	153	0	153
		<b>601</b>	<b>14</b>	<b>615</b>
<b>4. dont TEMPS NON COMPLET</b>		<b>6</b>		<b>6</b>
<b>TOTAL SDEA</b>		<b>720</b>	<b>20</b>	<b>740</b>

Accusé de réception en préfecture  
067-256701152-20221019-2210011-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2023  
Date de réception préfecture : 27/01/2023